



Le 12 novembre passera au tribunal l'une des personnes interpellées lors de la manifestation du 24 janvier 2020 à Albi, dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites.

En ces temps de confinement, la répression contre les mouvements sociaux se poursuit donc, sans connaître de trêve.

L'intersyndicale tarnaise apporte tout son soutien à cette personne, interpellée et traduite en justice. L'intersyndicale dénonce toutes sortes de répressions syndicales et notamment celles qui ont accompagné le mouvement social sur la réforme des retraites.

Le 08 octobre 2020, un premier procès a eu lieu, celui de G. l'autre manifestant interpellé lors de la manifestation du 24 janvier. Alors que G. était sorti de sa garde à vue avec une fracture au pied, c'est lui qui écope pourtant d'une amende. L'intersyndicale tarnaise dénonce cette condamnation abusive qui vise à intimider les manifestant.es et à décourager les mouvements sociaux.

Malgré les conditions difficiles en temps de crise sanitaire et dans le respect des mesures qui garantissent la santé de toutes et tous, **l'intersyndicale tarnaise manifera son soutien à la personne qui passe au tribunal le 12 novembre. Nous appelons à un rassemblement devant le tribunal d'Albi dès 13h 30 pour lui exprimer notre solidarité et demander sa relaxe.**

Par ce rassemblement, nous affirmerons aussi que **nous refusons la répression en marche des mouvements sociaux, la criminalisation de l'action syndicale. Nous revendiquons notre droit à manifester, à exprimer librement notre contestation des réformes anti-sociales de ce gouvernement.** À Albi comme ailleurs, nous refusons qu'il y ait des condamnés pour l'exemple.

La Libre pensée du Tarn s'associe à cet appel et ce communiqué intersyndicaux.